



Les Petits Pas de la Botte ASBL

Création du logo et de l'identité visuelle

Contexte

Les « Petits Pas de la Botte » est un service d'accueillantes d'enfants créé à l'initiative de partenaires privés et publics. L'ASBL est agréée pour encadrer 50 accueillantes réparties sur 5 entités de la botte du Hainaut ainsi que sur l'entité de Couvin, Province de Namur.

Le milieu d'accueil agréé a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles, à savoir tant le travail, la formation professionnelle que la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales.

Dans le cadre d'un appel à projet wallon destiné à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, la candidature de l'association a été retenue au sein du dernier plan Cigogne 3 en juin 2023. Ainsi, le co-accueil de Momignies sera transformé en une mini crèche de 14 places et le co-accueil de Boussu-lez-Walcourt sera remplacé par une nouvelle crèche de 28 places. Ces nouvelles structures devraient être opérationnelles courant 2026.

Pour créer le logo des deux futures crèches, l'asbl « Les Petits Pas de la Botte » souhaite organiser un concours de dessin à destination des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires des écoles du réseau libre, communal et officiel des deux communes associées au projet : Momignies et Froidchapelle.

A l'issue du concours, un jury choisira la meilleure illustration et celle-ci sera utilisée pour réaliser l'identité visuelle des deux nouvelles implantations.

Présentation de l'ASBL

1. Intervenants

Les Petits Pas de la Botte est constituée des partenaires suivants : Les Villes et communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance et Couvin, la SCRL Bothanet Services, la Fondation Chimay-Warsoise, l'ASBL Miresem, l'ASBL Aide à Domicile en Milieu Rural, l'ASBL Groupement Économique de l'Entre-Sambre-et-Meuse (GECO).



2. Le choix du nom des deux crèches

Nous avons choisi d'identifier les 2 implantations par le terme « Maison ». Celui-ci véhicule une image de confort, de sécurité et de familiarité qui rassure les parents quant au bien-être de leurs enfants lorsqu'ils sont à la crèche.

Crèche de Momignies : La Maison des Mômes

L'utilisation du mot "Mômes" ajoute une touche d'informalité et de convivialité, soulignant le caractère accueillant de l'établissement. Par ailleurs, il s'apparente également au nom de la commune ce qui consolide l'ancrage local.

Crèche de Boussu-lez-Walcourt : La Maison des Merveilles

L'utilisation du mot « Merveilles » est d'une part associée à l'émerveillement, la magie et l'innocence de l'enfance et d'autre part à l'importance de protéger la nature et de vivre en harmonie avec elle.

Située proche des Lacs de l'Eau d'Heure, la Maison des Merveilles veut transmettre des valeurs de respect et de préservation de l'environnement.

La nouvelle crèche est construite sur base du respect de contraintes énergétiques rigoureuses dont l'objectif est d'encourager les mises en œuvre qui utilisent de manière durable les ressources et préservent la nature.

3. Les crèches

La crèche de Momignies est située Place de la Gare, 5 à Momignies.

Elle pourra accueillir 14 enfants et devrait engager 3 équivalents temps plein (ETP).

L'ouverture est prévue dans le courant du premier trimestre 2026.

La crèche de Boussu-lez-Walcourt sera située sur un terrain rue des Fayat, 36 en bordure du lotissement construit en 2017 par la société de logement « Notre Maison ».

Elle pourra accueillir 28 enfants et devrait engager 6 ETP.

L'ouverture est quant à elle prévue dans le courant du deuxième trimestre 2026.

Contact

Pour toute information concernant ce concours, vous pouvez prendre contact par e-mail avec Mme Caroline De Vrée à l'adresse suivante : c.devree@wartoise.be.



Les Petits Pas de la Botte ASBL

Règlement du concours de dessin pour la création des logos

Généralités

Ce règlement s'applique au concours " Les Petits Pas de la Botte" (ci-après dénommé "**le Règlement du concours**" et le "**Concours**"). Le Concours est organisé par Les Petits Pas de la Botte ASBL, située Grand Rue, 33 à 6470 Rance (ci-après dénommé "**l'Organisateur**").

1. Objet du concours

Il s'agit de réaliser un dessin qui servira de logo **aux deux nouvelles crèches** de l'Organisateur. Ce logo servira d'identité visuelle sur les différents supports de communication de l'Organisateur.

2. Qui peut y participer ?

Les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire (année académique 2023-2024) tous réseaux confondus des écoles des communes de Froidchapelle et Momignies. UN seul dessin sera pris en compte par enfant. Les enfants de la commune de Momignies concourront donc pour la création du logo de la « Maison des Mômes » de Momignies ; quand ceux de Froidchapelle dessineront pour celui de la « Maison des Merveilles » située à Boussu-Lez-Walcourt.

En participant au Concours, vous consentez pleinement et inconditionnellement au Règlement du Concours.

3. Détails techniques de la réalisation

Afin de laisser une grande liberté de création et d'imagination, l'ASBL ne souhaite pas donner d'indications trop précises pour la réalisation graphique du logo.

La taille du dessin doit se situer au minimum dans un rectangle de 10 cm sur 15 cm et au maximum dans un rectangle de 21 cm sur 29 cm.

Le dessin devra être réalisé :

- o Sur une page blanche cartonnée format A4 (sans quadrillage)
- o A la main par l'enfant
- o En couleur
- o Au crayon, marqueur, gouache, aquarelle, peinture à l'huile, ...

Le dessin devra contenir :

- o Une illustration libre
- o Le nom de la crèche : « La Maison des Mômes » OU « La Maison des Merveilles »

Restrictions :

- o Ne pas utiliser de moyen informatique pour réaliser le dessin
- o Ne pas réaliser de dessin en 3 dimensions



4. Communication

Le présent document fait office de règlement. Il doit être signé par les parents désireux de faire participer leur(s) enfant(s) au concours et envoyé en même temps que le dessin (voir Point 5. Calendrier).

5. Calendrier

Le concours commence le lundi 13/05/24 et se termine le vendredi 14/06/24.

Le dessin et le présent document doivent être envoyés par courrier ou déposés à l'adresse suivante : « Fondation Chimay-Wartoise - Concours Les Petits Pas de la Botte – Grand Place, 14 à 6460 Chimay » avant le vendredi 14/06/2024 à 16h.

Les dessins seront sélectionnés par un jury entre le 17/06/2024 et le 28/06/2024.

Les gagnants seront contactés individuellement entre le 01/07/2024 et le 05/07/2024.

6. Droits et responsabilités

En participant au concours, vous acceptez de céder le droit d'auteur sur le dessin à l'Organisateur, Les Petits Pas de la Botte ASBL, qui en deviendra propriétaire. Les Petits Pas de la Botte ASBL sera notamment autorisée à exposer, reproduire et utiliser tout dessin sur tout support qu'elle jugerait utile pour sa communication. Aucun dessin ne sera restitué à la fin du concours.

7. Procédure de sélection et Prix

Les dessins seront évalués par un jury composé des membres de l'ASBL Les Petits Pas de la Botte ainsi que de professionnels du graphisme.

Pendant la phase de sélection, le jury attribuera des points sur la base des critères suivants :

- La pertinence du thème (10 points)
- L'originalité (10 points)
- La technique et l'esthétique général (10 points)

Le premier prix consiste en un VTT et son pack sécurité d'une valeur de 300€.

Le deuxième prix consiste en une trottinette électrique et son pack sécurité d'une valeur de 200€.

Le troisième prix consiste en des patins à roulettes et son pack sécurité d'une valeur de 100€.

A noter que ces trois prix seront remis d'une part à trois élèves de la commune de Momignies pour la création du logo de la « Maison des Mômes » de Momignies ; et d'autre part à trois élèves de Froidchappelle pour celui de la « Maison des Merveilles » de Boussu-Lez-Walcourt.

Les prix sont personnels et non transmissibles. Les prix ne sont pas échangeables en espèce, par un autre prix ou par d'autres avantages en nature.

8. Contact

Pour toute information concernant ce concours, vous pouvez prendre contact par e-mail avec Mme Caroline De Vrée à l'adresse suivante : c.devree@wartoise.be.



En signant le présent document, j'autorise mon enfant/mes enfants :

Enfant 1 : Nom, prénom, âge et nom de l'école, classe de 5ième ou 6ième (biffer la mention inutile)

.....

Enfant 2 : Nom, prénom, âge et non de l'école, classe de 5ième ou 6ième (biffer la mention inutile)

.....

Enfant 3 : Nom, prénom, âge et nom de l'école, classe de 5ième ou 6ième (biffer la mention inutile)

.....

à participer et j'accepte le règlement du concours.

Identité du signataire (nom, prénom et qualité) :

.....

Signature :

Date : et Lieu :



Pour que la participation de votre/vos enfant(s) au concours soit effective, il faut que le présent document soit envoyé avec le dessin avant le 14/06/2024 16h à Fondation Chimay-Wartoise, Concours Les Petits Pas de la Botte – Grand Place 14 à 6460 Chimay